

3 octobre 2007

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie».

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 5 juin 2007 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 3 et 24 septembre 2007, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier cet objet. Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Laurence Schmidlin et Lucie Marchon qui ont assuré la prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 septembre 2007

Audition des pétitionnaires: M^{me} Olowine Rogg, secrétaire et coordinatrice du Forum Saint-Jean-Charmillles, et M. René Grand, membre du forum et habitant du quartier

En préambule, les pétitionnaires souhaitent préciser que le texte de la pétition a été élaboré par les habitants le 22 mai 2007 au cours d'une soirée organisée par le forum.

Au cours de cette soirée, différentes questions ont été soulevées, dont celle de l'impossibilité d'accéder au bois de la Bâtie depuis Saint-Jean depuis des mois.

En effet, beaucoup de gens empruntent ce passage qui permet d'accéder au cimetière, à la pataugeoire ou de se rendre au travail.

Mais, le 24 janvier 2007, une tempête a déraciné de nombreux arbres, obstruant ainsi une partie du passage. Des petites barrières ont été installées, puis une grille déclarant l'interdiction de passage pour quelque temps.

Pendant de nombreux mois, aucun aménagement n'a été effectué. Suite à une question posée lors d'une séance du Conseil municipal, le Conseil administratif a annoncé que l'état de la passerelle est plus problématique que prévu et nécessitera des travaux lourds qui feront l'objet d'un projet d'arrêté.

Entre-temps, un nouveau Conseil administratif est entré en fonction et M. Rémy Pagani, nouveau président du département des constructions et de l'aménagement, a fait poser un escalier provisoire permettant de rouvrir cet important axe piétonnier.

Par un courrier adressé au Forum Saint-Jean-Charmillles, il confirme la volonté de déposer rapidement une demande de crédit afin d'améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite et aux vélos.

Un commissaire des Verts demande si le forum a été associé à la recherche d'améliorations à apporter à ce passage.

M^{me} Rogg répond que le forum n'a jamais été associé à ces réflexions et qu'il n'a pas été contacté pas les services compétents de la Ville.

Le même commissaire constate, en effet, qu'il n'y a actuellement aucune liaison directe entre la Jonction et Saint-Jean depuis la rive gauche. En effet, le chemin va de la Jonction au bois de la Bâtie puis redescend sur le pont de la Jonction. Il demande donc si les pétitionnaires trouvent intéressant de prévoir, lors des travaux qui devront de toute façon être entrepris, un accès direct entre la rive de l'Arve, sur la route des Péniches, et le pont de la Jonction, assurant ainsi une liaison directe Jonction-Saint-Jean.

M^{me} Rogg trouve l'idée intéressante et cette dernière pourrait être reprise lors d'un nouveau forum consacré à la suite à donner à la pétition.

Après le départ des pétitionnaires, certains souhaiteraient voter la pétition tout de suite, afin d'accélérer son traitement. D'autres, au vu des travaux manifestement assez importants qui sont envisagés, souhaiteraient entendre le magistrat.

L'audition de M. Rémy Pagani est acceptée par 10 oui (2 UDC, 1 L, 2 DC, 1 R, 3 S, 1 Ve) contre 4 non (2 Ve, 2 AGT).

Séance du 24 septembre 2007

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Denis Megevand, du Service de la sécurité et de l'espace publics

M. Pagani rappelle que des arbres sont tombés sur un côté du pont et qu'il a été constaté un affaissement de 18 cm de la pile de soutènement. Ses collègues l'ont alerté durant l'été et une barrière a été mise en place. Malgré elle, des personnes continuaient à passer sur ce site endommagé et, vu le danger que cela représentait et la demande des pétitionnaires, un escalier provisoire a été construit. Ce faisant, une expertise a été demandée et des fentes dans la première

partie de la passerelle nécessiteront d’y mettre une coque et il faudra reprendre l’ensemble du tablier. Le coût de cette opération minimale a été estimé à 400 000 francs, auxquels pourraient s’ajouter 350 000 francs si l’on décidait de profiter de ces travaux pour améliorer l’ouvrage. M. Pagani présentera ces deux options séparément afin de permettre au Conseil municipal de faire un choix.

M. Megevand note que la passerelle provisoire, en comptant l’enlèvement et l’entretien, a coûté 52 000 francs pour six mois. L’ouvrage actuel a été créé en 1946, comprenant deux passerelles de 20 m, totalement symétriques, sur trois appuis. L’appui intermédiaire a continué de se tasser, bien que l’Etat y ait mis une cale en 1976. Il est envisagé de faire des micropieux pour stabiliser le pont, également sur l’appui en amont. Il faudra ressouder l’ouvrage et effectuer des travaux d’hydrodémolition, des mesures de carbonatation ayant détecté un cancer du béton nécessitant une rénovation sur presque 40 cm. On profitera de rajouter un tranchant. La partie supérieure de la passerelle nécessite également une rénovation pour redevenir opérationnelle pendant vingt à vingt-cinq ans. Il est aussi prévu la mise aux normes des barrières. M. Megevand souligne que les coûts importants sont dus principalement à la géologie du terrain, qui ne permet pas d’intervenir avec des engins lourds. En plus du fait que le site soit classé, il y a un embarcadère en dessous, ce qui nécessite des précautions particulières.

Un commissaire des Verts demande s’il est envisagé d’associer les habitants et les pétitionnaires pour mieux cerner leurs besoins. Il relève que la distance entre la route des Péniches au bord de l’Arve et le pont de la Jonction est petite, et il demande au magistrat d’étudier la possibilité d’y implanter un chemin qui permettrait de créer une liaison directe entre Saint-Jean et la Jonction, comme cela avait été évoqué avec les pétitionnaires. Le magistrat note la proposition qui pourra être étudiée dans le cadre des demandes de crédits.

Un commissaire socialiste remarque que le bois de la Bâtie semble passablement sinistré et qu’il a souvent fallu intervenir en urgence. Il demande quel a été l’élément qui a déclenché l’alerte, s’il a fallu qu’un arbre tombe, si cette passerelle bénéficie d’un entretien régulier et si l’affaissement de 18 cm a quelque chose à voir avec la chute des arbres.

M. Megevand explique que le site du bois de la Bâtie est géré par le Service des espaces verts et de l’environnement. Pour les ouvrages d’art, il a la charge d’en entretenir 52, sans compter les quais et les rives. Un inventaire a été fait, avec la mise en place d’un agenda d’interventions régulières (12 ouvrages par année, chaque ouvrage vérifié tous les cinq ans). Il avoue que cette passerelle n’était pas dans les priorités et que la souche a attiré l’attention du service.

Lui-même est arrivé au département il y a trois ans. Avant 1977, les ouvrages appartenaient à l’Etat, qui assurait leur contrôle et leur surveillance. Lors de leur transmission, la Ville a dû mettre en place leur contrôle et leur surveillance.

M. Megevand relève que les 18 cm d'affaissement sont 18 cm cumulés. Comme l'Etat est intervenu sur l'ouvrage en 1976, il imagine qu'en 1977, lors de la transmission, le service s'est dit que c'était bon pour un moment.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, pour les aménagements extérieurs, la Ville dispose du Service d'assistance et de protection de la population, le SAPP, que ces gens manquent peut-être d'exercice et pourraient prendre en charge ces entretiens.

M. Megevand rappelle que les difficultés du terrain nécessitent l'intervention de spécialistes et que les travaux ne peuvent pas y être faits par n'importe qui.

Le même commissaire estime que le SAPP peut tout de même être un bon complément aux gens de métier.

Un commissaire socialiste demande combien de temps la passerelle sera fermée lors de la réalisation des travaux.

M. Megevand dit que la passerelle provisoire est installée de telle sorte qu'elle puisse rester en place lors des travaux définitifs. Les travaux dureront environ quatre mois.

Discussion et vote

Après le départ des personnes auditionnées, un commissaire socialiste s'étonne de ce qu'il vient d'entendre sur la façon d'entretenir les ouvrages d'art et que l'on ne sache même pas de quand date la dernière vérification. Il propose de demander une liste des ouvrages de la Ville de Genève mentionnant les derniers contrôles et les travaux à faire. Ce serait également l'occasion de définir quels sont les ouvrages dont la Ville de Genève est responsable, car cela n'est pas toujours très clair, et il cite l'exemple des ponts de l'Ile.

Un commissaire démocrate-chrétien suggère d'en faire une motion de la commission qui pourrait être liée à la pétition lors de son traitement en séance plénière.

Cette proposition est acceptée.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Annexe: texte de la pétition

Concerne : pétition pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois de la Bâtie

Rappel des faits (vu par les usagers)

1. Hiver 2007, chute d'un arbre et petit glissement de terrain, 3-4 m de barrière écrasée : le chemin du Bois de la Bâtie et le Pont de la Jonction restent ouverts plusieurs semaines, la barrière n'est pas remplacée (donc : pas de danger ?)
2. Une interdiction de passage du pont et du chemin est posée (chaînes). Après s'être aperçus qu'aucun travail de réparation n'est entrepris, beaucoup de gens se remettent à traverser le pont ...
3. Après quelques semaines, de hautes grilles sont installées à l'entrée du pont du côté de Saint-Jean et à la sortie du chemin, vers le Restaurant de la Tour au Bois de la Bâtie. Passage impossible, et toujours pas de travaux !
4. Après quelques autres semaines, le barrage du pont est supprimé, mais pas celui du chemin (pourquoi ???) Et toujours pas de travaux !

Constatations

Aucun travail de consolidation de la première partie du chemin n'est entrepris après plusieurs mois de fermeture de cet accès au Bois de la Bâtie extrêmement fréquenté, surtout à la belle saison, au mépris de la qualité de vie de la population des deux côtés des Rives du Rhône, voire de beaucoup plus loin. En effet, **quotidiennement**, l'on compte les nombreux sportifs qui traversent ce pont. De plus, un nombre conséquent de personnes travaillant au Pt-Lancy (par exemple P&G) s'y rendent à pied et ne peuvent plus le faire. Et enfin, nous signalons aussi que beaucoup de personnes se rendent au cimetière et aux restaurants du Bois de la Bâtie. Et toujours aucune explication !? *Note du Forum : excepté en date du 4 mai 2007 via la rubrique « j'aimerais savoir ... » de notre site Internet www.forum1203.ch, information qui n'a pour l'instant pas pu être diffusée par d'autres voies - voir en annexe.*

Questions

N'existe-t-il aucun budget d'urgence pour remettre en état, même provisoirement, les conséquences de dégâts naturels qui gênent les déplacements de tout un secteur ? Et cela, même si ces déplacements « ne sont que » piétonniers ?

C'est pour cela que nous vous remettons la pétition ci-jointe demandant l'ouverture de ce passage d'une qualité unique et d'un grand intérêt public liant les deux Rives du Rhône en hauteur, ainsi qu'un aménagement provisoire pendant la durée des travaux de réfection, cela afin de garantir un passage permanent, et cela dans les meilleurs délais.